



31.1.2018

# **AMENDEMENTS**

## **1 - 130**

**Projet de rapport**

**Charles Goerens**

Amélioration de la viabilité de la dette des pays en développement  
(2016/2241(INI))



**Amendement 1**  
**Doru-Claudian Frunzulică, Norbert Neuser**

**Proposition de résolution**  
**Visa 5 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

- *vu la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies sur l'établissement d'un cadre juridique multilatéral applicable aux opérations de restructuration de la dette souveraine, adoptée le 9 septembre 2014;*

Or. fr

**Amendement 2**  
**Judith Sargentini, Maria Heubuch**  
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Visa 8 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

- *vu la feuille de route de la CNUCED pour la restructuration des dettes souveraines (avril 2015),*

Or. en

**Amendement 3**  
**Doru-Claudian Frunzulică, Norbert Neuser**

**Proposition de résolution**  
**Considérant -A (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

-A. *Considérant que résoudre les problèmes de la dette souveraine des pays en développement constitue un élément important de la coopération internationale et peut contribuer à réaliser les objectifs de développement*

*durable (ODD) dans les pays en développement ;*

Or. fr

**Amendement 4**  
**Louis Michel**

**Proposition de résolution**  
**Considérant B**

*Proposition de résolution*

B. considérant que les prêts constituent l'une des sources possibles de financement du développement, *mais* que les coûts *d'emprunt* doivent être intégralement compensés par le rendement des investissements concernés et que les risques liés à l'endettement doivent être soigneusement évalués et abordés;

*Amendement*

B. considérant que les prêts constituent l'une des sources possibles de financement du développement; que les *emprunts doivent être responsables et prévisibles; que leurs* coûts doivent être intégralement compensés par le rendement des investissements concernés et que les risques liés à l'endettement doivent être soigneusement évalués et abordés;

Or. fr

**Amendement 5**  
**Louis Michel**

**Proposition de résolution**  
**Considérant C bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

B. considérant que les prêts constituent l'une des sources possibles de financement du développement, *mais* que les coûts *d'emprunt* doivent être intégralement compensés par le rendement des investissements concernés et que les risques liés à l'endettement doivent être soigneusement évalués et abordés;

*Amendement*

*C bis. Considérant que ces mécanismes ne suffisent pas à mettre fin à la crise de la dette.*

Or. fr

**Amendement 6**  
**Mireille D'Ornano, Florian Philippot**

**Proposition de résolution**  
**Considérant D**

*Proposition de résolution*

D. considérant que ces initiatives et le boom des prix des matières premières ont renforcé les finances de nombreux pays en développement et que les taux d'intérêt exceptionnellement bas depuis la crise financière de 2008 ont également soutenu la viabilité de la dette; notant cependant l'impossibilité de considérer que ces circonstances favorables sont des facteurs qui vont perdurer;

*Amendement*

D. considérant que ces initiatives et le boom des prix des matières premières ont renforcé les finances de nombreux pays en développement et que les taux d'intérêt exceptionnellement bas depuis la crise financière de 2008 ont également soutenu la viabilité de la dette; notant cependant l'impossibilité de considérer que ces circonstances favorables sont des facteurs qui vont perdurer, ***eu égard notamment aux risques d'éclatement des bulles spéculatives, concernant notamment le marché des matières premières ou encore les marchés financiers;***

Or. fr

**Amendement 7**

**Judith Sargentini, Maria Heubuch**

au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**

**Considérant D**

*Proposition de résolution*

D. considérant que ces initiatives et le boom des prix des matières premières ont renforcé les finances de nombreux pays en développement et que les taux d'intérêt exceptionnellement bas depuis la crise financière de 2008 ont également soutenu la viabilité de la dette; ***notant cependant l'impossibilité de considérer que ces circonstances favorables sont des facteurs qui vont perdurer;***

*Amendement*

D. considérant que ces initiatives et le boom des prix des matières premières ont renforcé les finances de nombreux pays en développement et que les taux d'intérêt exceptionnellement bas depuis la crise financière de 2008 ont également soutenu la viabilité de la dette; ***considérant toutefois que les prix des produits de base ont chuté depuis 2008 et qu'une nouvelle crise de la dette a commencé dans des pays appauvris, le Mozambique, le Tchad, le Congo et la Gambie étant dans l'incapacité de payer;***

Or. en

**Amendement 8**

**Judith Sargentini, Maria Heubuch**

au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Considérant D bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***D bis. considérant que la crise de la dette déclenchée par la baisse des prix des produits de base et la volatilité des flux des capitaux représente une menace permanente pour la viabilité de la dette, notamment pour les pays en développement, qui continuent de dépendre des exportations de produits de base;***

Or. en

**Amendement 9**  
**Mireille D'Ornano, Florian Philippot**

**Proposition de résolution**  
**Considérant E**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

E. considérant que le nombre de pays en développement classés par le FMI et la Banque mondiale comme faisant face à une charge d'endettement insoutenable ou présentant un risque élevé ou moyen a augmenté et que la plupart des pays à faible revenu appartiennent désormais à l'une de ces catégories;

E. considérant que le nombre de pays en développement classés par le FMI et la Banque mondiale comme faisant face à une charge d'endettement insoutenable ou présentant un risque élevé ou moyen a augmenté et que la plupart des pays à faible revenu appartiennent désormais à l'une de ces catégories, ***ce qui représente un facteur d'incertitude majeur;***  
;

Or. fr

**Amendement 10**  
**Nirj Deva**

**Proposition de résolution**  
**Considérant E bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*E bis. considérant que, selon le FMI, le niveau d'endettement moyen des pays d'Afrique subsaharienne a fortement augmenté, passant de 34 % du PIB en 2013 à 48 % en 2017;*

Or. en

**Amendement 11**  
**Nirj Deva**

**Proposition de résolution**  
**Considérant E ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*E ter. considérant que plusieurs pays, dont l'Éthiopie, le Ghana et la Zambie, ont des niveaux d'endettement égaux ou supérieurs à 50 % du PIB, ce qui constitue une charge importante de la dette, compte tenu de la faible base d'imposition de la plupart des pays africains;*

Or. en

**Amendement 12**  
**Nirj Deva**

**Proposition de résolution**  
**Considérant E quater (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*E quater. considérant que le service de la dette en tant que pourcentage des dépenses publiques a considérablement augmenté depuis 2013, ce qui réduit sensiblement les possibilités d'investissement public;*

Or. en

**Amendement 13**

**Mireille D'Ornano, Florian Philippot**

**Proposition de résolution**

**Considérant G**

*Proposition de résolution*

G. considérant que la composition de la dette des pays en développement a évolué, les créanciers privés et les conditions commerciales jouant des rôles de plus en plus importants, *l'exposition* à la volatilité des marchés financiers *augmentant par ailleurs*; considérant que l'emprunt en monnaie nationale élimine le risque de change, mais que le manque de capitaux nationaux peut rendre cette situation défavorable ou irréalisable;

*Amendement*

G. considérant que la composition de la dette des pays en développement a évolué, les créanciers privés et les conditions commerciales jouant des rôles de plus en plus importants, *situation regrettable puisque cela expose davantage ces pays* à la volatilité des marchés financiers; considérant que l'emprunt en monnaie nationale élimine le risque de change, mais que le manque de capitaux nationaux peut rendre cette situation défavorable ou irréalisable;

Or. fr

**Amendement 14**

**Doru-Claudian Frunzulică, Norbert Neuser**

**Proposition de résolution**

**Considérant G**

*Proposition de résolution*

G. considérant que la composition de la dette des pays en développement a évolué, les créanciers privés et les conditions commerciales jouant des rôles de plus en plus importants, l'exposition à la volatilité des marchés financiers augmentant par ailleurs; considérant que l'emprunt en monnaie nationale élimine le risque de change, mais que le manque de capitaux nationaux peut rendre cette situation défavorable ou irréalisable;

*Amendement*

G. considérant que la composition de la dette des pays en développement a évolué, les créanciers privés et les conditions commerciales jouant des rôles de plus en plus importants, l'exposition à la volatilité des marchés financiers augmentant par ailleurs, *avec des conséquences sur la viabilité de la dette*; considérant que l'emprunt en monnaie nationale élimine le risque de change, mais que le manque de capitaux nationaux peut rendre cette situation défavorable ou irréalisable;

Or. fr

**Amendement 15**

PE616.631v01-00

8/62

AM\1143524FR.docx



**Lola Sánchez Caldentey**

**Proposition de résolution**

**Considérant G**

*Proposition de résolution*

G. considérant que la composition de la dette des pays en développement a évolué, les créanciers privés et les conditions commerciales jouant des rôles de plus en plus importants, l'exposition à la volatilité des marchés financiers augmentant par ailleurs; considérant que ***l'emprunt en monnaie nationale élimine le risque de change, mais que le manque de capitaux nationaux peut rendre cette situation défavorable ou irréalisable;***

*Amendement*

G. considérant que la composition de la dette des pays en développement a évolué, les créanciers privés et les conditions commerciales jouant des rôles de plus en plus importants, l'exposition à la volatilité des marchés financiers augmentant par ailleurs; considérant que ***la dette intérieure affiche souvent des taux d'intérêt élevés et qu'elle est onéreuse;***

Or. en

**Amendement 16**

**Adam Szejnfeld**

**Proposition de résolution**

**Considérant H**

*Proposition de résolution*

H. considérant que les menaces à la viabilité de la dette comprennent des chutes dans les termes de l'échange, les catastrophes naturelles et d'origine humaine, les évolutions défavorables et la volatilité des marchés financiers internationaux, mais aussi les prêts et emprunts irresponsables, la mauvaise gestion des finances publiques et la corruption; considérant qu'un meilleur fonctionnement de la mobilisation des ressources intérieures offre de grandes possibilités d'amélioration de la viabilité de la dette;

*Amendement*

H. considérant que les menaces à la viabilité de la dette comprennent des chutes dans les termes de l'échange, les catastrophes naturelles et d'origine humaine, les évolutions défavorables et la volatilité des marchés financiers internationaux, mais aussi les prêts et emprunts irresponsables, la mauvaise gestion des finances publiques, ***le détournement de fonds*** et la corruption; considérant qu'un meilleur fonctionnement de la mobilisation des ressources intérieures offre de grandes possibilités d'amélioration de la viabilité de la dette;

Or. pl

**Amendement 17**

**Mireille D'Ornano, Florian Philippot**

**Proposition de résolution**

**Considérant H**

*Proposition de résolution*

H. considérant que les menaces à la viabilité de la dette comprennent des chutes dans les termes de l'échange, les catastrophes naturelles et d'origine humaine, les évolutions défavorables et la volatilité des marchés financiers internationaux, mais aussi les prêts et emprunts irresponsables, la mauvaise gestion des finances publiques et la corruption; considérant qu'un *meilleur* fonctionnement de la mobilisation des ressources intérieures offre de grandes possibilités d'amélioration de la viabilité de la dette;

*Amendement*

H. considérant que les menaces à la viabilité de la dette comprennent des chutes dans les termes de l'échange, les catastrophes naturelles et d'origine humaine, les évolutions défavorables et la volatilité des marchés financiers internationaux, mais aussi les prêts et emprunts irresponsables, la mauvaise gestion des finances publiques et la corruption; considérant qu'un fonctionnement *plus responsable* de la mobilisation des ressources intérieures offre de grandes possibilités d'amélioration de la viabilité de la dette;

Or. fr

**Amendement 18**

**Louis Michel**

**Proposition de résolution**

**Considérant H bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

***H bis. Considérant la nécessité de participer au renforcement des capacités administrations fiscales et au transfert des connaissances dans les pays partenaires.***

*Amendement*

Or. fr

**Amendement 19**

**Adam Szejnfeld**

**Proposition de résolution**

**Considérant I**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

I. considérant que les principes de la CNUCED pour l'octroi de prêts et la souscription d'emprunts souverains responsables et les directives opérationnelles du G20 sur le financement durable sont des contributions utiles pour arrêter un cadre normatif, mais que les pratiques irresponsables doivent prioritairement être bannies grâce à des arrangements dissuasifs et au recours à des sanctions;

I. considérant que les principes de la CNUCED pour l'octroi de prêts et la souscription d'emprunts souverains responsables et les directives opérationnelles du G20 sur le financement durable sont des contributions utiles pour arrêter un cadre normatif, mais que les pratiques irresponsables doivent prioritairement être bannies grâce à des *principes transparents*, à des arrangements dissuasifs et, *dans des cas justifiés*, au recours à des sanctions;

Or. pl

## **Amendement 20**

**Doru-Claudian Frunzulică, Norbert Neuser**

### **Proposition de résolution**

#### **Considérant I**

##### *Proposition de résolution*

I. considérant que les principes de la CNUCED pour l'octroi de prêts et la souscription d'emprunts souverains responsables et les directives opérationnelles du G20 sur le financement durable sont des contributions utiles pour arrêter un cadre normatif, mais que les pratiques irresponsables doivent prioritairement être bannies grâce à des arrangements dissuasifs et **au** recours à des sanctions;

##### *Amendement*

I. considérant que les principes de la CNUCED pour l'octroi de prêts et la souscription d'emprunts souverains responsables et les directives opérationnelles du G20 sur le financement durable sont des contributions utiles pour arrêter un cadre normatif, mais que les pratiques irresponsables doivent prioritairement être bannies grâce à des arrangements dissuasifs et **contraignants** *ainsi qu'au* recours à des sanctions;

Or. fr

## **Amendement 21**

**Judith Sargentini, Maria Heubuch**

au nom du groupe Verts/ALE

### **Proposition de résolution**

#### **Considérant I**

##### *Proposition de résolution*

I. considérant que les principes de la

AM\1143524FR.docx

##### *Amendement*

I. considérant que les principes de la

11/62

PE616.631v01-00

**FR**

CNUCED pour l'octroi de prêts et la souscription d'emprunts souverains responsables et les directives opérationnelles du G20 sur le financement durable sont des contributions utiles pour arrêter un cadre normatif, mais que les pratiques irresponsables doivent prioritairement être bannies grâce à des arrangements *dissuasifs* et au recours à des sanctions;

CNUCED pour l'octroi de prêts et la souscription d'emprunts souverains responsables et les directives opérationnelles du G20 sur le financement durable sont des contributions utiles pour arrêter un cadre normatif, mais que les pratiques irresponsables doivent prioritairement être bannies grâce à des arrangements *ayant force exécutoire* et au recours à des sanctions;

Or. en

## **Amendement 22**

**Nirj Deva**

### **Proposition de résolution**

**Considérant J**

*Proposition de résolution*

J. considérant que la viabilité de la dette des États dépend de leur stock de dette, mais aussi des garanties financières explicites et implicites (passifs éventuels) qu'ils ont pu émettre et d'autres facteurs; considérant que les partenariats public-privé comportent souvent des garanties liées et que les risques de renflouement futur des banques peuvent également être importants;

*Amendement*

J. considérant que la viabilité de la dette des États dépend de leur stock de dette, mais aussi des garanties financières explicites et implicites (passifs éventuels) qu'ils ont pu émettre et d'autres facteurs; considérant que les partenariats public-privé comportent souvent des garanties liées et que les risques de renflouement futur des banques peuvent également être importants; *considérant que le FEDD vise à fournir de telles garanties aux pays fragiles;*

Or. en

## **Amendement 23**

**Doru-Claudian Frunzuliță, Norbert Neuser**

### **Proposition de résolution**

**Considérant J bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*J bis. considérant que l'analyse de la viabilité de la dette ne doit pas se concentrer uniquement sur des*

*considérations économiques telles que les perspectives de croissance économique de l'État débiteur et sa capacité d'assurer le service de sa dette, mais qu'elle doit prendre en considération l'impact du fardeau de la dette sur la capacité du pays de réaliser tous les droits de l'homme;*

Or. fr

**Amendement 24**  
**Judith Sargentini, Maria Heubuch**  
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Considérant J bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*J bis. considérant que le recours croissant aux partenariats public-privé dans les pays en développement dans le cadre du plan d'investissement extérieur de l'Union et du pacte du G20 avec l'Afrique pourrait creuser la dette nationale; considérant que les investisseurs des partenariats public-privé sont protégés par des traités bilatéraux d'investissement, notamment leurs mécanismes de règlement des différends entre investisseurs et États, qui leur permettent d'intenter une procédure contre les États d'accueil;*

Or. en

**Amendement 25**  
**Louis Michel**

**Proposition de résolution**  
**Considérant J bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*J bis. Considérant que la soutenabilité de la dette va de pair avec le respect des droits de l'homme.*

**Amendement 26**  
**Doru-Claudian Frunzulică, Norbert Neuser**

**Proposition de résolution**  
**Considérant K**

*Proposition de résolution*

K. considérant l'existence de dettes odieuses contractées par des régimes pour rendre possible des transactions corrompues ou d'autres opérations illégitimes qui sont connues par les créanciers comme telles et qui représentent un fardeau considérable pour les populations *pauvres*;

*Amendement*

K. considérant l'existence de dettes odieuses contractées par des régimes pour rendre possible des transactions corrompues ou d'autres opérations illégitimes qui sont connues par les créanciers comme telles et qui représentent un fardeau considérable pour les populations, *notamment pour les populations les plus vulnérables* ;

Or. fr

**Amendement 27**  
**Nirj Deva**

**Proposition de résolution**  
**Considérant K**

*Proposition de résolution*

K. considérant l'existence de dettes odieuses contractées par des régimes pour rendre possible des transactions corrompues ou d'autres opérations illégitimes qui sont connues par les créanciers comme telles et qui représentent un fardeau considérable pour *les populations pauvres*;

*Amendement*

K. considérant l'existence de dettes odieuses contractées par des régimes pour rendre possible des transactions corrompues ou d'autres opérations illégitimes qui sont connues par les créanciers comme telles et qui représentent un fardeau considérable pour *la majorité de la population*;

Or. en

**Amendement 28**  
**Linda McAvan**

**Proposition de résolution**

**Considérant K bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***K bis. considérant que la transparence des prêts accordés aux gouvernements des pays en développement est essentielle pour garantir la responsabilité de l'octroi des prêts; considérant que l'absence de transparence a constitué un facteur clé contribuant aux prêts irresponsables accordés au Mozambique, qui ont été arrangés sans contrôler sérieusement la capacité du pays à les rembourser et qui ont ensuite été cachés aux marchés financiers et à la population mozambicaine;***

Or. en

**Amendement 29**

**Mireille D'Ornano, Florian Philippot**

**Proposition de résolution**

**Considérant K bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***K bis. considérant, selon la doctrine de Sack, que les dettes odieuses contractées par ces régimes auprès de créanciers avertis ne sont pas légitimes et que les populations ne sauraient être tenues de les rembourser;***

Or. fr

**Amendement 30**

**Judith Sargentini, Maria Heubuch**

au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**

**Considérant L**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

L. considérant que la mobilisation des

L. considérant que la mobilisation des

ressources intérieures est entravée notamment par le transfert de bénéfices des entreprises transnationales; considérant que l'initiative de l'OCDE sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS) est une réponse bienvenue mais insuffisante à ce phénomène;

ressources intérieures est entravée notamment par *l'évasion fiscale et la concurrence fiscale dommageable* et par le transfert de bénéfices des entreprises transnationales; considérant que l'initiative de l'OCDE sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS) est une réponse bienvenue mais insuffisante à ce phénomène; *considérant qu'il y a lieu de créer un organe intergouvernemental pour la coopération fiscale, sous l'égide des Nations unies, afin de permettre aux pays en développement de participer à part égale à la réforme mondiale des règles fiscales internationales en vigueur;*

Or. en

**Amendement 31**  
**Lola Sánchez Caldentey**

**Proposition de résolution**  
**Considérant L**

*Proposition de résolution*

L. considérant que la mobilisation des ressources intérieures est entravée notamment par le transfert de bénéfices des entreprises transnationales; considérant que l'initiative de l'OCDE sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS) est une réponse bienvenue mais insuffisante à ce phénomène;

*Amendement*

L. considérant que la mobilisation des ressources intérieures est entravée notamment par le transfert de bénéfices des entreprises transnationales; considérant que l'initiative de l'OCDE sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS) est une réponse bienvenue mais insuffisante à ce phénomène; *considérant que les Nations unies ne disposent toujours pas d'un organe fiscal intergouvernemental qui négocie des conventions fiscales de portée mondiale d'une manière pleinement inclusive, comme demandé par le Parlement européen dans sa résolution du 6 juillet 2016 sur les rescrits fiscaux et autres mesures similaires par leur nature ou par leur effet;*

Or. en



**Amendement 32**  
**Mireille D'Ornano, Florian Philippot**

**Proposition de résolution**  
**Considérant L**

*Proposition de résolution*

L. considérant que la mobilisation des ressources intérieures est entravée notamment par le transfert de bénéfices des entreprises transnationales; considérant que l'initiative de l'OCDE sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS) est une réponse bienvenue mais insuffisante à ce phénomène;

*Amendement*

L. considérant que la mobilisation des ressources intérieures est entravée notamment par le transfert de bénéfices des entreprises transnationales; considérant que l'initiative de l'OCDE sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS) est une réponse bienvenue mais insuffisante à ce phénomène, ***le phénomène de l'évasion fiscale pratiquée par certaines multinationales demeurant un fléau mondial auquel les solutions apportées restent minimales;***

Or. fr

**Amendement 33**  
**Judith Sargentini, Maria Heubuch**  
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Considérant M bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***M bis. considérant que la réalisation du programme 2030 et du programme d'action d'Addis-Abeba suppose d'envisager de nouvelles possibilités de financement des objectifs de développement durable, telles que la mise en place de taxes sur les transactions financières et d'une taxe sur les opérations en devises étrangères; considérant que, selon les estimations de la Banque des règlements internationaux, une taxe sur les opérations en devises étrangères de 0,1 % financerait facilement les objectifs de développement durable dans tous les pays à faible revenu et les pays à revenu***

*intermédiaire de la tranche inférieure [1].*

*[1] «Revoir la viabilité de la dette».*

*Document d'information pour le rapport  
2016 de la CNUCED sur le  
développement économique en Afrique:  
“Dynamique de la dette et financement du  
développement en Afrique”.*

Or. en

#### **Amendement 34**

**Louis Michel**

#### **Proposition de résolution**

**Considérant M bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*M bis. Considérant le rôle essentiel des  
organisations régionales dans l'exercice  
d'un contrôle fiscal international, dans le  
respect des principes de subsidiarité et de  
complémentarité.*

Or. fr

#### **Amendement 35**

**Louis Michel**

#### **Proposition de résolution**

**Considérant M ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*M ter. Considérant la nécessité de  
s'attaquer aux flux financiers illicites en  
vue de les éliminer définitivement d'ici  
2030 en luttant notamment contre la  
fraude fiscale et en intensifiant la  
coopération internationale en facilitant la  
divulgaration des données fiscales aux  
autorités compétentes et la transparence  
fiscale à la fois dans les pays d'origine et  
de destination.*

Or. fr

**Amendement 36**  
**Lola Sánchez Caldentey**

**Proposition de résolution**  
**Considérant N**

*Proposition de résolution*

N. considérant que les arrangements existants pour traiter les défauts de paiement du service de la dette par les États diffèrent fondamentalement des procédures d'insolvabilité pour les sociétés établies dans les juridictions nationales,, en ce sens qu'il n'y a pas d'arbitre impartial devant une juridiction; considérant que les crédits à court terme, liés aux conditions et décaissés par tranches, sont fournis par le FMI, dont la mission est d'assurer la stabilité du système financier international; considérant que le Club de Paris des États créanciers prend des décisions en matière d'allègement de la dette ***et que les créanciers privés peuvent coordonner leurs actions par l'intermédiaire de leur Club de Londres; considérant qu'un dispositif holistique manque pour traiter avec les États en difficulté d'endettement et leurs créanciers;***

*Amendement*

N. considérant que les arrangements existants pour traiter les défauts de paiement du service de la dette par les États diffèrent fondamentalement des procédures d'insolvabilité pour les sociétés établies dans les juridictions nationales,, en ce sens qu'il n'y a pas d'arbitre impartial devant une juridiction; considérant que les crédits à court terme, liés aux conditions et décaissés par tranches, sont fournis par le FMI, dont la mission est d'assurer la stabilité du système financier international; considérant que le Club de Paris des États créanciers ***ne prend que des décisions en matière d'allègement de la dette en ce qui concerne les prêts bilatéraux officiels accordés par ses membres; considérant que le Club de Londres des créanciers privés ne prend que des décisions concernant les prêts bancaires commerciaux accordés par ses membres; considérant qu'il n'existe pas d'instance permanente pour la coordination des décisions relatives à la restructuration de la dette par l'ensemble des créanciers d'un pays surendetté;***

Or. en

**Amendement 37**  
**Mireille D'Ornano, Florian Philippot**

**Proposition de résolution**  
**Considérant N**

*Proposition de résolution*

N. considérant que les arrangements existants pour traiter les défauts de

*Amendement*

N. considérant que les arrangements existants pour traiter les défauts de

paiement du service de la dette par les États diffèrent fondamentalement des procédures d'insolvabilité pour les sociétés établies dans les juridictions nationales,, en ce sens qu'il n'y a pas d'arbitre impartial devant une juridiction; considérant que les crédits à court terme, liés aux conditions et décaissés par tranches, sont fournis par le FMI, dont la mission est d'assurer la stabilité du système financier international; considérant que le Club de Paris des États créanciers prend des décisions en matière d'allègement de la dette et que les créanciers privés peuvent coordonner leurs actions par l'intermédiaire de leur Club de Londres; considérant *qu'un dispositif holistique manque* pour traiter avec les États en difficulté d'endettement et leurs créanciers;

paiement du service de la dette par les États diffèrent fondamentalement des procédures d'insolvabilité pour les sociétés établies dans les juridictions nationales,, en ce sens qu'il n'y a pas d'arbitre impartial devant une juridiction; considérant que les crédits à court terme, liés aux conditions et décaissés par tranches, sont fournis par le FMI, dont la mission est d'assurer la stabilité du système financier international; considérant que le Club de Paris des États créanciers prend des décisions en matière d'allègement de la dette et que les créanciers privés peuvent coordonner leurs actions par l'intermédiaire de leur Club de Londres; considérant *qu'une meilleure coopération internationale fait défaut* pour traiter avec les États en difficulté d'endettement et leurs créanciers;

Or. fr

### **Amendement 38**

**Judith Sargentini, Maria Heubuch**

au nom du groupe Verts/ALE

### **Proposition de résolution**

**Considérant N**

#### *Proposition de résolution*

N. considérant que les arrangements existants pour traiter les défauts de paiement du service de la dette par les États diffèrent fondamentalement des procédures d'insolvabilité pour les sociétés établies dans les juridictions nationales,, en ce sens qu'il n'y a pas d'arbitre impartial devant une juridiction; considérant que les crédits à court terme, liés aux conditions et décaissés par tranches, sont fournis par le FMI, dont la mission est d'assurer la stabilité du système financier international; considérant que le Club de Paris des États créanciers prend des décisions en matière d'allègement de la dette et que les créanciers privés peuvent coordonner leurs actions par l'intermédiaire de leur Club de Londres; considérant *qu'un dispositif*

PE616.631v01-00

#### *Amendement*

N. considérant que les arrangements existants pour traiter les défauts de paiement du service de la dette par les États diffèrent fondamentalement des procédures d'insolvabilité pour les sociétés établies dans les juridictions nationales,, en ce sens qu'il n'y a pas d'arbitre impartial devant une juridiction; considérant que les crédits à court terme, liés aux conditions et décaissés par tranches, sont fournis par le FMI, dont la mission est d'assurer la stabilité du système financier international; considérant que le Club de Paris des États créanciers prend des décisions en matière d'allègement de la dette et que les créanciers privés peuvent coordonner leurs actions par l'intermédiaire de leur Club de Londres; considérant *qu'il n'existe pas*

20/62

AM\1143524FR.docx

*holistique manque pour traiter avec les États en difficulté d'endettement et leurs créanciers;*

*d'instance permanente pour la coordination des décisions relatives à la restructuration de la dette par l'ensemble des créanciers d'un pays surendetté;*

Or. en

**Amendement 39**  
**Nirj Deva**

**Proposition de résolution**  
**Considérant N bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*N bis. considérant que le FMI reste la principale instance de discussion des questions relatives à la restructuration de la dette souveraine, qui exerce une influence significative sur l'Union européenne et ses États membres;*

Or. en

**Amendement 40**  
**Louis Michel**

**Proposition de résolution**  
**Considérant O**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

O. considérant que des fonds vautours *ciblant des débiteurs en détresse* et interférant avec des processus de restructuration de leurs dettes ne doivent pas bénéficier d'appui légal et judiciaire pour ces activités destructrices et que des mesures supplémentaires doivent être prises à cet égard;

O. considérant que des fonds vautours, *spécialistes dans l'achat de dettes de pays en défaut de paiement en vue de leur demander des taux exorbitants* et interférant avec des processus de restructuration de leurs dettes ne doivent pas bénéficier d'appui légal et judiciaire pour ces activités destructrices et que des mesures supplémentaires doivent être prises à cet égard;

Or. fr

**Amendement 41**  
**Mireille D'Ornano, Florian Philippot**

**Proposition de résolution**  
**Considérant O**

*Proposition de résolution*

O. considérant que des fonds vautours ciblant des débiteurs en détresse et interférant avec des processus de restructuration de leurs dettes ne doivent *pas* bénéficier d'appui légal et judiciaire pour ces activités destructrices et que des mesures supplémentaires doivent être prises à cet égard;

*Amendement*

O. considérant que des fonds vautours ciblant des débiteurs en détresse et interférant avec des processus de restructuration de leurs dettes ne doivent *en aucun cas* bénéficier d'appui légal et judiciaire pour ces activités destructrices et que des mesures supplémentaires *particulièrement strictes* doivent être prises à cet égard;

Or. fr

**Amendement 42**  
**Nirj Deva**

**Proposition de résolution**  
**Considérant O bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*O bis. considérant que si l'allègement de la dette a offert aux pays à faible revenu de nouvelles opportunités, il y a lieu de noter qu'il s'agit d'une intervention ponctuelle destinée à rétablir la viabilité de la dette qui ne traite pas les causes profondes de l'accumulation d'une dette excessive et il convient de faire face en premier lieu aux défis que sont par exemple la corruption, la faiblesse des institutions et la vulnérabilité aux chocs extérieurs;*

Or. en

**Amendement 43**  
**Louis Michel**

**Proposition de résolution**

PE616.631v01-00

22/62

AM\1143524FR.docx

## Considérant O bis (nouveau)

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***O bis. Considérant que les fonds  
vautours ne devraient pas prévaloir en  
droit international sur le droit de l'Etat à  
protéger sa population.***

Or. fr

## Amendement 44

Louis Michel

### Proposition de résolution

#### Paragraphe 1

*Proposition de résolution*

1. souligne que le recours à l'emprunt est un outil indispensable aux pays en développement pour leur assurer un avenir dans la dignité;

*Amendement*

1. souligne que le recours à l'emprunt ***responsable et prévisible*** est un outil indispensable aux pays en développement pour leur assurer un avenir dans la dignité;

Or. fr

## Amendement 45

Mireille D'Ornano, Florian Philippot

### Proposition de résolution

#### Paragraphe 1

*Proposition de résolution*

1. souligne que le recours à l'emprunt ***est*** un outil indispensable aux pays en développement pour leur assurer un avenir dans la dignité;

*Amendement*

1. souligne que le recours à l'emprunt ***reste*** un outil indispensable aux pays en développement pour leur assurer un avenir dans la dignité;

Or. fr

## Amendement 46

Nirj Deva

### Proposition de résolution

## Paragraphe 1

### *Proposition de résolution*

1. souligne que le recours à l'emprunt est un outil indispensable ***aux pays en développement pour leur assurer un avenir dans la dignité;***

### *Amendement*

1. souligne que le recours à l'emprunt est un outil indispensable ***pour assurer la création de richesses dans les pays en développement;***

Or. en

## Amendement 47

Adam Szejnfeld

### Proposition de résolution

#### Paragraphe 1

### *Proposition de résolution*

1. souligne que le recours à l'emprunt est un outil indispensable aux pays en développement pour leur assurer un avenir dans la dignité;

### *Amendement*

1. souligne que le recours à l'emprunt est un outil indispensable aux pays en développement pour leur assurer un avenir dans la dignité; ***souligne que l'accès aux marchés financiers internationaux permet aux pays en développement de mobiliser des fonds en vue de réaliser les objectifs de développement;***

Or. pl

## Amendement 48

Judith Sargentini, Maria Heubuch

au nom du groupe Verts/ALE

### Proposition de résolution

#### Paragraphe 1

### *Proposition de résolution*

1. souligne que le recours à l'emprunt est un outil indispensable aux pays en développement pour leur assurer un avenir dans la dignité;

### *Amendement*

1. souligne que le recours à l'emprunt est un outil indispensable aux pays en développement pour leur assurer un avenir dans la dignité; ***souligne en revanche que la viabilité de la dette est une condition préalable pour réaliser le programme 2030; estime donc que la mise en œuvre des objectifs de développement durable***



*nécessite la création d'institutions efficaces pour la prévention et la résolution des crises de la dette;*

Or. en

#### **Amendement 49**

**Lola Sánchez Caldentey**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 1**

###### *Proposition de résolution*

1. souligne que le recours à l'emprunt est un outil indispensable aux pays en développement pour leur assurer un avenir dans la dignité;

###### *Amendement*

1. souligne que le recours à l'emprunt est un outil indispensable aux pays en développement pour leur assurer un avenir dans la dignité, *mais relève que le financement de la dette ne devrait servir qu'à compléter des instruments non créateurs de dette tels que l'aide publique au développement, l'impôt et les recettes tarifaires et ne devrait constituer qu'un deuxième choix par rapport à ces solutions étant donné qu'il comporte des risques de crises inhérents et considérables qui nécessitent la mise en place d'institutions adéquates pour la prévention et la résolution des crises de la dette;*

Or. en

#### **Amendement 50**

**Judith Sargentini, Maria Heubuch**  
au nom du groupe Verts/ALE

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 1 bis (nouveau)**

###### *Proposition de résolution*

###### *Amendement*

*1 bis. note avec inquiétude que les prêts accordés aux pays appauvris ont explosé depuis 2008; craint un cycle d'une nouvelle crise de la dette; met l'accent sur la nécessité d'une transparence accrue,*

*d'une meilleure réglementation  
concernant les prêteurs et d'une justice  
fiscale, ainsi que sur la nécessité de  
permettre aux pays d'être moins  
dépendants à l'égard des exportations de  
produits de base;*

Or. en

**Amendement 51**  
**Doru-Claudian Frunzulică, Norbert Neuser**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 1 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*1 bis. Rappelle que l'emprunt représente  
un moyen important pour soutenir  
l'investissement qui est primordial pour  
atteindre le développement durable, y  
inclus les Objectifs de développement  
durable (ODD) ;*

Or. fr

**Amendement 52**  
**Judith Sargentini, Maria Heubuch**  
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 2**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

2. estime que l'emprunt est indissociable des autres moyens de financement du développement, dont notamment les rentrées commerciales, le produit de la recette fiscale, les envois de fonds des migrants vers les pays en développement, ainsi que l'aide publique au développement;

2. estime que l'emprunt est indissociable des autres moyens de financement du développement, dont notamment les rentrées commerciales, le produit de la recette fiscale, les envois de fonds des migrants vers les pays en développement, ainsi que l'aide publique au développement; *rappelle en particulier que la mobilisation des ressources nationales au moyen de la fiscalité est la principale source de revenus pour le financement du développement durable; à*

*ces fins, prie instamment l'Union européenne de renforcer son assistance au renforcement des capacités des pays en développement pour juguler les flux financiers illicites, de soutenir la mise en place d'un système fiscal efficace, progressif et transparent conforme aux principes de bonne gouvernance et de contribuer davantage à la lutte contre la corruption et au recouvrement des avoirs volés;*

Or. en

**Amendement 53**  
**Mireille D'Ornano, Florian Philippot**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 2**

*Proposition de résolution*

2. estime que l'emprunt est indissociable des autres moyens de financement du développement, dont notamment les rentrées commerciales, le produit de la recette fiscale, les envois de fonds des migrants vers les pays en développement, ainsi que l'aide publique au développement;

*Amendement*

2. estime que l'emprunt est indissociable des autres moyens de financement du développement, dont notamment les rentrées commerciales, le produit de la recette fiscale, les envois de fonds des migrants vers les pays en développement, **le micro-crédit solidaire** ainsi que l'aide publique au développement;

Or. fr

**Amendement 54**  
**Louis Michel**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 2 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

**2 bis. Souligne que l'aide publique au développement doit être revue afin qu'elle soit davantage centrée sur les PED par rapport aux pays à revenus intermédiaires.**

*Amendement*

### Amendement 55

Louis Michel

#### Proposition de résolution

##### Paragraphe 3

###### *Proposition de résolution*

3. s'inquiète de l'augmentation substantielle de la dette tant privée que publique dans nombre de pays en développement et de ses incidences négatives sur leur capacité de financement des dépenses d'investissement dans la santé et l'éducation, l'économie, ainsi que les infrastructures;

###### *Amendement*

3. s'inquiète de l'augmentation substantielle de la dette tant privée que publique dans nombre de pays en développement ***qui font face à une croissance démographique forte*** et de ses incidences négatives sur leur capacité de financement des dépenses d'investissement dans la santé et l'éducation, l'économie, ainsi que les infrastructures;

Or. fr

### Amendement 56

Mireille D'Ornano, Florian Philippot

#### Proposition de résolution

##### Paragraphe 3

###### *Proposition de résolution*

3. s'inquiète de l'augmentation substantielle de la dette tant privée que publique dans nombre de pays en développement et de ses incidences négatives sur leur capacité de financement des dépenses d'investissement dans la santé et l'éducation, l'économie, ainsi que les infrastructures;

###### *Amendement*

3. s'inquiète de l'augmentation substantielle de la dette tant privée que publique dans nombre de pays en développement et de ses incidences négatives sur leur capacité de financement des dépenses d'investissement dans la santé et l'éducation, l'économie, ainsi que les infrastructures ***publiques nécessaires au développement social et économique;***

Or. fr

### Amendement 57

Mireille D'Ornano, Florian Philippot

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 4**

*Proposition de résolution*

4. rappelle que les plans d'ajustement structurel des années 1990 appliqués aux États surendettés ont gravement hypothéqué le développement des secteurs sociaux de base *et* réduit leur capacité d'assumer les fonctions régaliennes dont notamment la lutte contre l'insécurité et le terrorisme;

*Amendement*

4. rappelle que les plans d'ajustement structurel des années 1990 appliqués aux États surendettés ont gravement hypothéqué le développement des secteurs sociaux de base ***comme l'éducation, ont nuit à leur capacité de mettre en place un mode de développement respectueux de l'environnement et ont*** réduit leur capacité d'assumer les fonctions régaliennes dont notamment la lutte contre l'insécurité et le terrorisme;

Or. fr

**Amendement 58**  
**Enrique Guerrero Salom, Doru-Claudian Frunzuliță**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 3**

*Proposition de résolution*

3. s'inquiète de l'augmentation substantielle de la dette tant privée que publique dans nombre de pays en développement et de ses incidences négatives sur leur capacité de financement des dépenses d'investissement dans la santé et l'éducation, l'économie, ***ainsi que les infrastructures***;

*Amendement*

3. s'inquiète de l'augmentation substantielle de la dette tant privée que publique dans nombre de pays en développement et de ses incidences négatives sur leur capacité de financement des dépenses d'investissement dans la santé et l'éducation, l'économie, ***les infrastructures et la lutte contre le changement climatique***;

Or. es

**Amendement 59**  
**Enrique Guerrero Salom, Doru-Claudian Frunzuliță**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 4**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

4. rappelle que les plans d'ajustement structurel des années 1990 appliqués aux États surendettés ont gravement hypothéqué le développement des secteurs sociaux de base et réduit leur capacité d'assumer les fonctions régaliennes *dont notamment la lutte contre l'insécurité et le terrorisme*;

4. rappelle que les plans d'ajustement structurel des années 1990 appliqués aux États surendettés ont gravement hypothéqué le développement des secteurs sociaux de base et réduit leur capacité d'assumer les fonctions régaliennes *essentielles pour maintenir la sécurité*;

Or. es

#### **Amendement 60**

**Doru-Claudian Frunzulică, Norbert Neuser**

#### **Proposition de résolution**

#### **Paragraphe 4 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*4 bis. souligne que les mesures d'allègement de la dette ne doivent pas être susceptibles d'entraver la fourniture des services de base et d'affecter négativement la réalisation de tous les droits de l'homme, en particulier des droits économiques, sociaux et culturels, ainsi que le développement dans l'État bénéficiaire*;

Or. fr

#### **Amendement 61**

**Mireille D'Ornano, Florian Philippot**

#### **Proposition de résolution**

#### **Paragraphe 5**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

5. estime que si les premiers responsables du développement excessif de la dette (extérieure) d'un État sont les autorités politiques qui le gouvernement, la responsabilité des créanciers dans le développement d'une crise de la dette est, elle aussi, souvent engagée;

5. estime que si les premiers responsables du développement excessif de la dette (extérieure) d'un État sont les autorités politiques qui le gouvernement, la responsabilité des créanciers, *en particulier les créanciers privés*, dans le développement d'une crise de la dette est, elle aussi, souvent engagée;

## Amendement 62

Adam Szejnfeld

### Proposition de résolution

#### Paragraphe 5

##### *Proposition de résolution*

5. estime que si les premiers responsables du développement excessif de la dette (extérieure) d'un État sont les autorités politiques qui le gouvernement, la responsabilité des créanciers dans le développement d'une crise de la dette est, elle aussi, souvent engagée;

##### *Amendement*

5. estime que si les premiers responsables du développement excessif de la dette (extérieure) d'un État sont les autorités politiques qui le gouvernement, la responsabilité des créanciers dans le développement d'une crise de la dette est, elle aussi, souvent engagée, ***lorsqu'ils accordent des prêts sans tenir compte de la capacité réelle des emprunteurs de les rembourser;***

Or. pl

## Amendement 63

Judith Sargentini, Maria Heubuch

au nom du groupe Verts/ALE

### Proposition de résolution

#### Paragraphe 5

##### *Proposition de résolution*

5. estime que si les premiers responsables du développement excessif de la dette (extérieure) d'un État sont les autorités politiques qui le gouvernement, la responsabilité des créanciers dans le développement d'une crise de la dette est, elle aussi, souvent engagée;

##### *Amendement*

5. estime que si les premiers responsables du développement excessif de la dette (extérieure) d'un État sont les autorités politiques qui le gouvernement, la responsabilité des créanciers dans le développement d'une crise de la dette est, elle aussi, souvent engagée; ***de façon plus générale, souligne la coresponsabilité des débiteurs et des créanciers dans la prévention et la résolution des crises de la dette à travers l'octroi de prêts et la souscription d'emprunts responsables;***

Or. en

**Amendement 64**  
**Lola Sánchez Caldentey**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 5**

*Proposition de résolution*

5. estime que *si* les premiers responsables du développement excessif de la dette (extérieure) d'un État sont les autorités politiques qui le gouvernement, **la responsabilité des créanciers dans le développement d'une crise de la dette est, elle aussi, souvent engagée;**

*Amendement*

5. estime que les premiers responsables du développement excessif de la dette (extérieure) d'un État sont les autorités politiques qui le gouvernement **et que les débiteurs et les créanciers doivent partager la responsabilité de la prévention et de la résolution des situations d'endettement non viables;**

Or. en

**Amendement 65**  
**Nirj Deva**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 5**

*Proposition de résolution*

5. estime que si les premiers responsables du développement excessif de la dette (extérieure) d'un État sont les autorités politiques qui le gouvernement, la responsabilité des créanciers dans le développement d'une crise de la dette est, elle aussi, **souvent** engagée;

*Amendement*

5. estime que si les premiers responsables du développement excessif de la dette (extérieure) d'un État sont les autorités politiques qui le gouvernement, la responsabilité des créanciers dans le développement d'une crise de la dette est, elle aussi, **dans plusieurs cas,** engagée;

Or. en

**Amendement 66**  
**Judith Sargentini, Maria Heubuch**  
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 5 bis (nouveau)**



**5 bis.** *souligne que les financements mixtes risquent d'entraîner une bulle de dettes, en particulier dans les pays d'Afrique subsaharienne et des Caraïbes où les ressources à affecter au service de la dette sont limitées; invite dès lors les donateurs à fournir la majeure partie de leur aide aux pays les moins développés sous la forme de subventions; réaffirme que toute décision visant à promouvoir des partenariats public-privé par le recours à des financements mixtes dans les pays en développement doit reposer sur une évaluation rigoureuse des mécanismes en jeu, en particulier sur le plan du développement et de l'additionnalité financière, de la transparence et de la responsabilité, ainsi que sur les enseignements tirés des expériences antérieures; demande que l'examen du FEDD inclue des critères clairs de viabilité de la dette;*

Or. en

**Amendement 67**

**Judith Sargentini, Maria Heubuch**  
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 5 ter (nouveau)**

**5 ter.** *souligne qu'il importe de définir un mécanisme de sauvegarde permettant d'empêcher le passif éventuel de l'État de porter atteinte à la viabilité de la dette des pays en développement; exhorte, en particulier, les banques multilatérales de développement à effectuer des évaluations d'impact ex ante en matière de risques financiers des projets de partenariats public-privé (compte tenu de tous les risques financiers sur toute la durée de vie des projets en question), de sorte à ne pas porter atteinte à la viabilité de la dette des*

*pays en développement; est d'avis que le FMI et la Banque mondiale devraient inclure toutes les coûts liés aux partenariats public-privé dans leurs analyses de la viabilité de la dette;*

Or. en

**Amendement 68**  
**Mireille D'Ornano, Florian Philippot**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 6**

*Proposition de résolution*

6. considère que les règles ou les instruments en vigueur à l'heure actuelle sont *soit* insuffisants *soit peu ou pas assez contraignants*;

*Amendement*

6. considère que les règles ou les instruments en vigueur à l'heure actuelle sont insuffisants *puisque'ils n'ont pas force contraignante*;

Or. fr

**Amendement 69**  
**Jean-Luc Schaffhauser**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 6 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*6 bis. Estime que les termes et conditions des accords financiers devaient être publiés par l'emprunteur souverain, que la transparence la plus complète devrait à chaque fois être faite, pour tous les acteurs ainsi que les citoyens qui doivent tous disposer librement des informations nécessaires.*

*Les Etats débiteurs doivent s'engager à une même transparence, sur des informations fiables et honnêtes concernant leurs finances publiques, leur niveau d'endettement et la nature même de ces dettes ainsi que sur les moyens de surveillance mis en place, notamment par des audits indépendants, solides et*

*reconnus de tous.*

Or. fr

**Amendement 70**  
**Doru-Claudian Frunzulică, Norbert Neuser**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 6 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**6 bis. demande à l'UE et à ses États membres de lutter activement contre les paradis fiscaux, l'évasion fiscale et les flux financiers illicites, qui ne font qu'augmenter la dette des pays en développement, et de coopérer avec les pays en développement pour réprimer les pratiques agressives d'évasion fiscale, et de chercher des moyens d'aider les pays en développement à résister à la pression de s'engager dans une concurrence fiscale, qui porterait des préjudices à la mobilisation des ressources nationales en faveur du développement ;**

Or. fr

**Amendement 71**  
**Adam Szejnfeld**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 6 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**6 bis. estime que, en cas de constatation de situations de détournement des fonds publics par les autorités, les créanciers doivent déclencher des mesures d'alerte et, si celles-ci ne sont pas efficaces, imposer des sanctions consistant en une suspension des prêts voire en une obligation de remboursement avant expiration des conditions contractuelles;**

**Amendement 72**

**Adam Szejnfeld**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 6 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*6 ter. demande à la Commission et aux États membres de soutenir les pays en développement dans la promotion de la disponibilité publique des données relatives à leur dette souveraine et de l'éducation sociale en la matière, étant donné que des informations détaillées concernant l'état des finances publiques sont rarement accessibles pour la société civile dans les pays en développement;*

Or. pl

**Amendement 73**

**Enrique Guerrero Salom, Doru-Claudian Frunzuliță**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 6 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*6 bis. demande l'élaboration d'une réglementation propre à prévenir le remboursement des prêts aux créanciers qui se sont rendus complices de l'octroi de prêts à des gouvernements manifestement corrompus;*

Or. es

**Amendement 74**

**Enrique Guerrero Salom, Doru-Claudian Frunzuliță**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 6 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**6 ter.** *plaide en faveur de la création d'un code de conduite en matière de gestion du crédit qui soit contraignant pour les acteurs institutionnels, politiques et privés;*

Or. es

**Amendement 75**

**Nirj Deva**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 7**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**7.** *souligne que la plupart des objectifs pour le développement durable sont assimilables aux droits de l'homme et constituent dès lors une fin au service de la lutte contre la pauvreté, contrairement au remboursement de la dette, qui n'est qu'un moyen;*

*supprimé*

Or. en

**Amendement 76**

**Jean-Luc Schaffhauser**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 7**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**7.** *souligne que la plupart des objectifs pour le développement durable sont assimilables aux droits de l'homme et constituent dès lors une fin au service de la lutte contre la pauvreté, contrairement au remboursement de la dette, qui n'est qu'un moyen;*

**7.** *souligne que la plupart des objectifs pour le développement durable sont indispensables quoique insuffisants et constituent dès lors une fin au service de la lutte contre la pauvreté, contrairement au remboursement de la dette, qui n'est qu'un moyen;*

Or. fr

**Amendement 77**  
**Adam Szejnfeld**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 7**

*Proposition de résolution*

7. souligne que la plupart des objectifs pour le développement durable sont assimilables aux droits de l'homme et constituent dès lors ***une fin au service de*** la lutte contre la pauvreté, ***contrairement au remboursement de la dette, qui n'est qu'un moyen***;

*Amendement*

7. souligne que la plupart des objectifs pour le développement durable sont assimilables aux droits de l'homme et constituent dès lors ***des mesures importantes pour*** la lutte contre la pauvreté; ***fait observer que les engagements pris, y compris les prêts, visent à atteindre ces objectifs***;

Or. pl

**Amendement 78**  
**Mireille D'Ornano, Florian Philippot**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 7**

*Proposition de résolution*

7. souligne que la plupart des objectifs pour le développement durable sont assimilables aux droits de l'homme et constituent dès lors ***une fin au service de*** la lutte contre la pauvreté, ***contrairement au remboursement de la dette, qui n'est qu'un moyen***;

*Amendement*

7. souligne que, ***à l'instar des objectifs pour l'éducation ou encore la santé***, la plupart des objectifs pour le développement durable sont assimilables aux droits de l'homme et constituent dès lors ***une fin au service de*** la lutte contre la pauvreté, ***contrairement au remboursement de la dette, qui n'est qu'un moyen***;

Or. fr

**Amendement 79**  
**Jean-Luc Schaffhauser**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 8**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

8. *approuve "les principes directeurs relatifs à la dette extérieure et aux droits de l'homme" du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, selon lesquels le droit à la réalisation des objectifs pour le développement durable devrait primer sur le devoir de remboursement de la dette;*

*supprimé*

Or. fr

**Amendement 80**  
**Adam Szejnfeld**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 8**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

8. *approuve "les principes directeurs relatifs à la dette extérieure et aux droits de l'homme" du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, selon lesquels le droit à la réalisation des objectifs pour le développement durable devrait primer sur le devoir de remboursement de la dette;*

8. *rappelle les principes directeurs relatifs à la dette extérieure et aux droits de l'homme du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme; estime que les pays emprunteurs devraient utiliser au mieux leurs ressources financières pour réaliser les objectifs de développement durable, en particulier en ce qui concerne les droits de l'homme; observe que cela devrait supposer le suivi de la situation d'endettement de manière à éviter des coûts excessifs ou disproportionnés du service de la dette, qui empiéteraient sur les ressources nécessaires pour réaliser les objectifs de développement; estime que les finances et les engagements des pays débiteurs devraient être adaptés et modifiés de manière à refléter la nécessité de réaliser les objectifs de développement durable, notamment la primauté des droits de l'homme;*

Or. pl

**Amendement 81**

**Judith Sargentini, Maria Heubuch**  
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 8**

*Proposition de résolution*

8. approuve "les principes directeurs relatifs à la dette extérieure et aux droits de l'homme" du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, selon lesquels le droit à la réalisation des objectifs pour le développement durable devrait primer sur le devoir de remboursement de la dette;

*Amendement*

8. approuve "les principes directeurs relatifs à la dette extérieure et aux droits de l'homme" du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, selon lesquels le droit à la réalisation des objectifs pour le développement durable devrait primer sur le devoir de remboursement de la dette; ***invite les États membres de l'Union européenne à promouvoir le recours systématique aux études d'impact sur les droits de l'homme dans le cadre des évaluations de la viabilité de la dette effectuées par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale;***

Or. en

**Amendement 82**  
**Mireille D'Ornano, Florian Philippot**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 8**

*Proposition de résolution*

8. approuve "les principes directeurs relatifs à la dette extérieure et aux droits de l'homme" du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, selon lesquels le droit à la réalisation des objectifs pour le développement durable devrait primer ***sur*** le devoir de remboursement de la dette;

*Amendement*

8. approuve "les principes directeurs relatifs à la dette extérieure et aux droits de l'homme" du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, selon lesquels le droit à la réalisation des objectifs pour le développement durable devrait primer le devoir de remboursement de la dette;

Or. fr

**Amendement 83**  
**Lola Sánchez Caldentey**



**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 8 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**8 bis.** *demande à l'Union et à ses États membres d'adhérer à ces principes dans leurs prêts bilatéraux ainsi que dans leurs actions au sein des institutions financières internationales;*

Or. en

**Amendement 84**  
**Lola Sánchez Caldentey**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 8 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**8 ter.** *invite l'Union et ses États membres à promouvoir le recours systématique aux études d'impact sur les droits de l'homme dans le cadre des évaluations de la viabilité de la dette effectuées par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale;*

Or. en

**Amendement 85**  
**Judith Sargentini, Maria Heubuch**  
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 8 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**8 bis.** *note que les évaluations de la viabilité de la dette effectuées par le FMI et la Banque mondiale sont généralement utilisées par les prêteurs pour les guider dans l'octroi de prêts; met l'accent sur la nécessité de remédier aux failles, plus*

*particulièrement en ce qui concerne le contrôle de la dette privée extérieure et le manque d'intégration des droits de l'homme;*

Or. en

**Amendement 86**  
**Adam Szejnfeld**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 9**

*Proposition de résolution*

9. invite les acteurs du développement à faire évaluer l'impact du service de la dette sur la capacité de financement des pays très endettés à la lumière des ODD, qui constituent pour eux une obligation de résultat d'ici l'an 2030 et qui doivent primer sur les droits des créanciers;

*Amendement*

9. invite les acteurs du développement à faire évaluer l'impact du service de la dette sur la capacité de financement des pays très endettés à la lumière des ODD, qui constituent pour eux une obligation de résultat d'ici l'an 2030 et qui doivent primer sur les droits des créanciers *qui en toute connaissance de cause octroient des prêts à des gouvernements corrompus;*

Or. pl

**Amendement 87**  
**Mireille D'Ornano, Florian Philippot**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 9**

*Proposition de résolution*

9. invite les acteurs du développement à faire évaluer l'impact du service de la dette sur la capacité de financement des pays très endettés à la lumière des ODD, qui constituent pour eux une obligation de résultat d'ici l'an 2030 et qui doivent primer sur les droits des créanciers;

*Amendement*

9. invite les acteurs du développement à faire évaluer l'impact du service de la dette sur la capacité de financement des pays très endettés à la lumière des ODD, qui constituent pour eux une obligation de résultat d'ici l'an 2030 et qui doivent primer sur les droits des créanciers;

Or. fr

**Amendement 88**  
**Judith Sargentini, Maria Heubuch**  
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 9 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**9 bis. appuie la recommandation de la CNUCED de créer un fonds africain pour la stabilisation des prix des produits de base en vue de réduire la dépendance à l'égard du financement de la dette à chaque modification importante des prix des produits de base;**

Or. en

**Amendement 89**  
**Nirj Deva**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 10**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**10. demande aux États créanciers de privilégier à l'avenir une augmentation de l'aide publique au développement plutôt que le financement de la dette lorsqu'il appert des rapports d'évaluation que la dégradation des finances publiques compromet durablement la réalisation des ODD;**

**supprimé**

Or. en

**Amendement 90**  
**Judith Sargentini, Maria Heubuch**  
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 10**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

10. demande aux États créanciers **de privilégier à l'avenir une augmentation de l'aide publique au développement plutôt que le** financement de la dette lorsqu'il appert des rapports d'évaluation que la dégradation des finances publiques compromet durablement la réalisation des ODD;

10. demande aux États créanciers **d'accorder davantage de subventions finançant les investissements visant les objectifs de développement durable et de tenir leur promesse de longue date d'allouer 0,7 % du RNB à l'aide publique au développement plutôt qu'au** financement de la dette lorsqu'il appert des rapports d'évaluation que la dégradation des finances publiques compromet durablement la réalisation des ODD; **exhorte, en outre, les États créanciers à établir de nouvelles sources de financement innovantes et diversifiées afin de réaliser les objectifs de développement durable, telles qu'une taxe sur les opérations en devises étrangères et une taxe sur les transactions financières, qui peuvent contribuer à la viabilité de la dette du pays, en particulier en temps de crise financière;**

Or. en

**Amendement 91**  
**Louis Michel**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 10**

*Proposition de résolution*

10. demande aux États créanciers de privilégier à l'avenir une augmentation de l'aide publique au développement plutôt que le financement de la dette lorsqu'il appert des rapports d'évaluation que la dégradation des finances publiques compromet durablement la réalisation des ODD;

*Amendement*

10. demande aux États créanciers de privilégier à l'avenir une augmentation de l'aide publique au développement plutôt que le financement de la dette lorsqu'il appert des rapports d'évaluation que la dégradation des finances publiques compromet durablement la réalisation des ODD; **demande aux États membres d'honorer sans tarder leurs engagements visant à consacrer 0,7% de leur PNB au développement.**

Or. fr

**Amendement 92**  
PE616.631v01-00

**Judith Sargentini, Maria Heubuch**  
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 10 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*10 bis. est préoccupé par la révision par le Comité d'aide au développement de l'OCDE des critères de déclaration des APD, en particulier pour les instruments du secteur privé, étant donné que l'élargissement de ces critères encouragera le recours à certaines modalités d'aide, notamment les prêts et les garanties; relève que, pendant que ces discussions sont en cours, les donateurs sont actuellement déjà autorisés à déclarer certains prêts et garanties comme étant de l'APD alors qu'aucun ensemble de règles n'a encore été convenu; met l'accent sur la nécessité d'y inclure des garanties en matière de transparence et d'endettement;*

Or. en

**Amendement 93**  
**Nirj Deva**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 10 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*10 bis. souligne qu'il convient de promouvoir la transparence afin de renforcer la responsabilité des acteurs concernés; met l'accent sur l'importance du partage à la fois des données et des processus liés à la restructuration de la dette souveraine;*

Or. en

**Amendement 94**

Nirj Deva

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 11**

*Proposition de résolution*

11. demande à la Commission d'élaborer, sous la forme d'un livre blanc, une vraie stratégie de lutte contre l'endettement excessif des pays en développement dans une approche multilatérale en précisant les droits, les devoirs et les responsabilités de tous les acteurs impliqués, ainsi que de réfléchir aux dispositifs institutionnels les mieux à même de traiter équitablement le problème de la dette;

*Amendement*

11. demande à la Commission d'élaborer, **en coordination avec tous les principaux acteurs internationaux et les pays concernés**, sous la forme d'un livre blanc, une vraie stratégie de lutte contre l'endettement excessif des pays en développement dans une approche multilatérale en précisant les droits, les devoirs et les responsabilités de tous les acteurs impliqués, ainsi que de réfléchir aux dispositifs institutionnels les mieux à même de traiter équitablement le problème de la dette;

Or. en

**Amendement 95**  
**Jean-Luc Schaffhauser**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 11**

*Proposition de résolution*

11. demande **à la Commission** d'élaborer, **sous la forme d'un livre blanc**, une vraie stratégie de lutte contre l'endettement excessif des pays en développement dans une approche multilatérale en précisant les droits, les devoirs et les responsabilités de tous les acteurs impliqués, ainsi que de réfléchir aux dispositifs institutionnels les mieux à même de traiter équitablement le problème de la dette;

*Amendement*

11. demande **au Conseil** d'élaborer une vraie stratégie de lutte contre l'endettement excessif des pays en développement dans une approche multilatérale en précisant les droits, les devoirs et les responsabilités de tous les acteurs impliqués, ainsi que de réfléchir aux dispositifs institutionnels les mieux à même de traiter équitablement le problème de la dette;

Or. fr

**Amendement 96**  
**Mireille D'Ornano, Florian Philippot**

PE616.631v01-00

46/62

AM\1143524FR.docx

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 11**

*Proposition de résolution*

11. demande à la Commission **d'élaborer, sous la forme d'un livre blanc, une vraie stratégie de** lutte contre l'endettement excessif des pays en développement dans une approche multilatérale en précisant les droits, les devoirs et les responsabilités de tous les acteurs impliqués, ainsi que de réfléchir aux dispositifs institutionnels les mieux à même de traiter équitablement le problème de la dette;

*Amendement*

11. demande à la Commission **de formuler des recommandations concernant la** lutte contre l'endettement excessif des pays en développement dans une approche multilatérale en précisant les droits, les devoirs et les responsabilités de tous les acteurs impliqués, ainsi que de réfléchir aux dispositifs institutionnels les mieux à même de traiter équitablement le problème de la dette;

Or. fr

**Amendement 97**  
**Doru-Claudian Frunzuliță, Norbert Neuser**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 11**

*Proposition de résolution*

11. demande à la Commission d'élaborer, sous la forme d'un livre blanc, une vraie stratégie de lutte contre l'endettement excessif des pays en développement dans une approche multilatérale en précisant les droits, les devoirs et les responsabilités de tous les acteurs impliqués, ainsi que de réfléchir aux dispositifs institutionnels les mieux à même de traiter équitablement le problème de la dette;

*Amendement*

11. demande à la Commission d'élaborer, sous la forme d'un livre blanc, une vraie stratégie de lutte contre l'endettement excessif des pays en développement dans une approche multilatérale en précisant les droits, les devoirs et les responsabilités de tous les acteurs impliqués, ainsi que de réfléchir aux dispositifs institutionnels les mieux à même de traiter équitablement **et d'une manière durable** le problème de la dette;

Or. fr

**Amendement 98**  
**Doru-Claudian Frunzuliță, Norbert Neuser**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 12**

*Proposition de résolution*

12. approuve *les* principes définis par la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement pour une politique responsable en matière de crédit, principes qui mettent en exergue notamment la coresponsabilité des créanciers et des emprunteurs (principes de la CNUCED pour l'octroi de prêts et la souscription d'emprunts souverains responsables) tout comme le contrôle parlementaire indispensable dans les opérations de financement public;

*Amendement*

12. approuve *et demande à l'Union européenne d'appuyer la mise en œuvre des* principes définis par la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement pour une politique responsable en matière de crédit, principes qui mettent en exergue notamment la coresponsabilité des créanciers et des emprunteurs (principes de la CNUCED pour l'octroi de prêts et la souscription d'emprunts souverains responsables) tout comme le contrôle parlementaire indispensable dans les opérations de financement public; *souligne l'importance de mettre en place des mécanismes de surveillance et de responsabilité afin d'assurer le respect complet des principes définis ;*

Or. fr

**Amendement 99**

**Judith Sargentini, Maria Heubuch**  
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 12**

*Proposition de résolution*

12. approuve les principes définis par la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement pour une politique responsable en matière de crédit, principes qui mettent en exergue notamment la coresponsabilité des créanciers et des emprunteurs (principes de la CNUCED pour l'octroi de prêts et la souscription d'emprunts souverains responsables) tout comme le contrôle parlementaire indispensable dans les opérations de financement public;

*Amendement*

12. approuve les principes définis par la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement pour une politique responsable en matière de crédit, principes qui mettent en exergue notamment la coresponsabilité des créanciers et des emprunteurs (principes de la CNUCED pour l'octroi de prêts et la souscription d'emprunts souverains responsables) tout comme le contrôle parlementaire indispensable dans les opérations de financement public; *estime que les principes de la CNUCED pour l'octroi de prêts et la souscription d'emprunts responsables devraient devenir des instruments juridiquement*



*contraignants et exécutoires;*

Or. en

**Amendement 100**  
**Judith Sargentini, Maria Heubuch**  
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 12 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*12 bis. estime que la transparence et la responsabilité sont essentielles pour soutenir l'octroi de prêts et la souscription d'emprunts souverains responsables; à cette fin, invite les États membres de l'Union européenne à s'appuyer sur les engagements pris dans le programme d'action d'Addis-Abeba, ainsi que sur les directives opérationnelles du G20 sur le financement durable, pour rendre les prêteurs plus responsables de leurs prêts, en se fondant sur les principes de transparence et de responsabilité en vigueur dans les industries extractives ou en étudiant la faisabilité de la déclaration obligatoire de tous les prêts accordés par les créanciers publics et privés à des pays en développement dans un registre prenant la forme d'une base de données publique;*

Or. en

**Amendement 101**  
**Lola Sánchez Caldentey**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 12 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*12 bis. considère que la transparence est essentielle pour soutenir l'octroi de prêts et la souscription d'emprunts souverains*

*responsables, et invite les États membres de l'Union européenne à s'appuyer sur les engagements pris dans le programme d'action d'Addis-Abeba, ainsi que sur les directives opérationnelles du G20 sur le financement durable: en promouvant la disponibilité publique des données relatives à la dette souveraine, y compris le passif éventuel, et la collecte de ces données dans un registre public centralisé, et en rendant systématiquement publiques les informations concernant leurs activités de prêt aux pays en développement;*

Or. en

**Amendement 102**  
**Judith Sargentini, Maria Heubuch**  
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 12 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*12 ter. met l'accent sur la nécessité d'établir un modèle réglementaire multilatéral en vue de s'attaquer aux dettes odieuses et illégitimes; à cette fin, estime que l'opération de restructuration de la dette devrait s'accompagner d'un audit indépendant de la dette de manière à distinguer les prêts illégitimes et odieux, qui devraient être annulés;*

Or. en

**Amendement 103**  
**Nirj Deva**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 13**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

13. *déplore le* refus en 2015 par les  
PE616.631v01-00

13. *prend note du* refus en 2015 par les  
50/62 AM\1143524FR.docx

États membres de l'Union européenne, à la suite de la position commune du Conseil 11705/15 (du 7.9.2015), d'approuver la résolution A/RES/69/319 des Nations unies sur les principes fondamentaux des opérations de restructuration de la dette souveraine, qui a pourtant été adoptée majoritairement au sein de l'Assemblée générale des Nations unies le 10 septembre 2015;

États membres de l'Union européenne, ***compte tenu de plusieurs déclarations qui ne reflètent pas précisément la législation en vigueur ou les pratiques internationales***, à la suite de la position commune du Conseil 11705/15 (du 7.9.2015), d'approuver la résolution A/RES/69/319 des Nations unies sur les principes fondamentaux des opérations de restructuration de la dette souveraine, qui a pourtant été adoptée majoritairement au sein de l'Assemblée générale des Nations unies le 10 septembre 2015;

Or. en

**Amendement 104**  
**Adam Szejnfeld**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 13**

*Proposition de résolution*

13. ***déplore*** le refus en 2015 par les États membres de l'Union européenne, à la suite de la position commune du Conseil 11705/15 (du 7.9.2015), d'approuver la résolution A/RES/69/319 des Nations unies sur les principes fondamentaux des opérations de restructuration de la dette souveraine, ***qui a pourtant été adoptée majoritairement au sein de l'Assemblée générale des Nations unies le 10 septembre 2015;***

*Amendement*

13. ***rappelle*** le refus en 2015 par les États membres de l'Union européenne, à la suite de la position commune du Conseil 11705/15 (du 7.9.2015), d'approuver la résolution A/RES/69/319 des Nations unies sur les principes fondamentaux des opérations de restructuration de la dette souveraine;

Or. pl

**Amendement 105**  
**Nirj Deva**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 13 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***13 bis. souligne qu'il importe d'assurer au***

*mieux la cohérence des actions menées au niveau du FMI et dans le contexte des Nations unies ainsi que la coordination des positions entre les États membres;*

Or. en

**Amendement 106**  
**Louis Michel**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 13 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*13 bis. Appelle à la réforme de l'architecture financières internationale. Estime que la voix des PED devrait être mieux entendue dans le cadre de la gouvernance mondiale.*

Or. fr

**Amendement 107**  
**Adam Szejnfeld**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 14 – partie introductive**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

14. *demande aux États membres de l'Union d'activer le mandat adopté dans la résolution A/RES/69/319 du 10 septembre 2015 en vue de:*

14. *estime qu'il est essentiel que les États membres de l'Union et les institutions financières internationales envisagent de mettre au point des mécanismes permettant de répondre aux situations de crise dans les pays en développement et de soutenir la restructuration de la dette dans ces pays;*

Or. pl

**Amendement 108**  
**Nirj Deva**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 14 – partie introductive**

*Proposition de résolution*

14. demande aux États membres de l'Union d'activer **le mandat adopté dans** la résolution A/RES/69/319 du 10 septembre 2015 en vue de:

*Amendement*

14. demande aux États membres de l'Union d'activer **de réexaminer** la résolution A/RES/69/319 du 10 septembre 2015 en vue de:

Or. en

**Amendement 109**  
**Judith Sargentini, Maria Heubuch**  
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 14 – partie introductive**

*Proposition de résolution*

14. *demande aux États membres de l'Union d'activer le mandat adopté dans la résolution A/RES/69/319 du 10 septembre 2015 en vue de:*

*Amendement*

14. *met l'accent sur la nécessité de résoudre la crise de la dette d'une manière équitable, rapide et durable à travers la mise en en place d'un mécanisme international de restructuration de la dette, qui s'appuie sur la feuille de route de la CNUCED pour la restructuration des dettes souveraines et l'idée de la commission «Stiglitz» d'établir une juridiction internationale pour la restructuration des dettes;*  
*demande aux États membres de l'Union d'activer le mandat adopté dans la résolution A/RES/69/319 du 10 septembre 2015 en vue de:*

Or. en

**Amendement 110**  
**Adam Szejnfeld**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 14 – point a**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

a) *mettre en place un mécanisme permanent destiné à gérer les crises des pays en développement;*

*supprimé*

Or. pl

#### **Amendement 111**

**Nirj Deva**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 14 – point a**

###### *Proposition de résolution*

a) mettre en place *un mécanisme permanent destiné à gérer les crises des pays en développement;*

###### *Amendement*

a) mettre en place *des mécanismes d'alerte précoce fondés sur la déclaration d'une large détérioration de la viabilité de la dette qui permettrait d'identifier à un stade précoce les vulnérabilités des pays très endettés et les risques auxquels ils sont exposés;*

Or. en

#### **Amendement 112**

**Doru-Claudian Frunzulică, Norbert Neuser**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 14 – point a**

###### *Proposition de résolution*

a) mettre en place un mécanisme permanent destiné à gérer les crises des pays en développement;

###### *Amendement*

a) mettre en place un mécanisme permanent destiné à gérer *promptement et durablement* les crises des pays en développement;

Or. fr

#### **Amendement 113**

**Adam Szejnfeld**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 14 – point b**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

b) *permettre la mise en place d'un cadre juridique multilatéral pour la restructuration de la dette souveraine afin d'éviter qu'elle ne devienne insoutenable et par souci d'améliorer la prédictibilité pour les investisseurs;*

*supprimé*

Or. pl

**Amendement 114**

**Nirj Deva**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 14 – point b**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

b) permettre la mise en place d'un cadre juridique multilatéral pour la restructuration de la dette souveraine afin d'éviter qu'elle ne devienne insoutenable et par souci d'améliorer la prédictibilité pour les investisseurs;

b) permettre, *en coordination avec le FMI*, la mise en place d'un cadre juridique multilatéral pour la restructuration de la dette souveraine afin d'éviter qu'elle ne devienne insoutenable et par souci d'améliorer la prédictibilité pour les investisseurs;

Or. en

**Amendement 115**

**Doru-Claudian Frunzulică, Norbert Neuser**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 14 – point b**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

b) permettre la mise en place d'un cadre juridique multilatéral pour la restructuration de la dette souveraine afin d'éviter qu'elle ne devienne insoutenable et par souci d'améliorer la prédictibilité pour les investisseurs;

b) permettre la mise en place d'un cadre juridique multilatéral pour la restructuration, *de façon ordonnée et prévisible*, de la dette souveraine afin d'éviter qu'elle ne devienne insoutenable et par souci d'améliorer la prédictibilité pour les investisseurs;

Or. fr

## Amendement 116

Louis Michel

### Proposition de résolution

#### Paragraphe 14 – point b

##### *Proposition de résolution*

b) permettre la mise en place d'un cadre juridique multilatéral pour la restructuration de la dette souveraine afin d'éviter qu'elle ne devienne insoutenable et par souci d'améliorer la prédictibilité pour les investisseurs;

##### *Amendement*

b) permettre la mise en place d'un cadre juridique multilatéral pour la restructuration de la dette souveraine ***des Etats*** afin d'éviter qu'elle ne devienne insoutenable et par souci d'améliorer la prédictibilité pour les investisseurs; ***appelle à une représentation équitable des PED au sein des organisations de prise de décision des institutions financières internationales.***

Or. fr

## Amendement 117

Doru-Claudian Frunzulică, Norbert Neuser

### Proposition de résolution

#### Paragraphe 14 – point b bis (nouveau)

##### *Proposition de résolution*

##### *Amendement*

***b bis) Souligne que pour assurer la viabilité, les négociations de restructuration de la dette souveraine doivent être réalisées sans délai et de façon efficace et qu'elles débouchent sur une stabilisation de la dette de l'État débiteur, tout en protégeant le développement durable du dernier ;***

Or. fr

## Amendement 118

Louis Michel

### Proposition de résolution

#### Paragraphe 14 – point b bis (nouveau)

PE616.631v01-00

56/62

AM\1143524FR.docx



*Proposition de résolution*

*Amendement*

***b bis) Insiste pour que l'UE soutienne les PED dans la lutte contre la corruption, les activités criminelles, l'évasion fiscale et le blanchiment d'argent.***

Or. fr

**Amendement 119**  
**Linda McAvan**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 14 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***14 bis. demande à la Commission et aux États membres de l'Union d'œuvrer dans les instances internationales et avec le secteur privé au développement d'un cadre réglementaire qui garantira la transparence totale des conditions et de la propriété des prêts accordés aux pays en développement, tel que le pacte pour la transparence des prêts actuellement examiné par certaines institutions financières;***

Or. en

**Amendement 120**  
**Louis Michel**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 14 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***14 bis. Rappelle le rôle de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE dans la promotion du dialogue politique, notamment en matière d'échanges de bonnes pratiques et de bonne gouvernance, en ce inclus la gouvernance fiscale;***

**Amendement 121**

**Linda McAvan**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 14 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*14 ter. déplore les pressions exercées sur des États tels que la Tunisie pour les encourager à ne pas mener d'audits publics sur les origines et les conditions de leurs dettes; exhorte l'Union européenne à coopérer avec d'autres donateurs et institutions internationales telles que le FMI pour protéger et encourager le droit des États de mener des audits publics de la dette;*

Or. en

**Amendement 122**

**Adam Szejnfeld**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 15**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*15. demande avec insistance l'adoption d'une règle applicable en cas de menace d'insolvabilité, selon laquelle le créancier sera privé du droit de poursuivre en justice l'État emprunteur si l'emprunt en question n'a pas été dûment autorisé par son parlement national;*

*15. estime qu'en vue d'éviter le risque d'insolvabilité, les pays en développement devraient fixer des limites d'emprunt au moyen d'une législation budgétaire adoptée par les parlements nationaux; est en outre d'avis que les établissements de crédit devraient tenir compte de cette législation et que le non-respect de celle-ci devraient avoir des conséquences tant pour les débiteurs que pour les créanciers;*

Or. pl

**Amendement 123**

PE616.631v01-00

58/62

AM\1143524FR.docx

**Mireille D'Ornano, Florian Philippot**

**Proposition de résolution  
Paragraphe 15**

*Proposition de résolution*

15. demande avec insistance l'adoption d'une règle applicable en cas de menace d'insolvabilité, selon laquelle le créancier sera privé du droit de poursuivre en justice l'État emprunteur si l'emprunt en question n'a pas été dûment autorisé par son parlement national;

*Amendement*

15. demande avec insistance l'adoption d'une règle applicable en cas de menace d'insolvabilité, selon laquelle le créancier sera privé du droit de poursuivre en justice l'État emprunteur si l'emprunt en question n'a pas été dûment autorisé par son parlement national, ***cette validation par la représentation nationale écartant ainsi tout risque de dette odieuse que pourrait subir la population d'un Etat insolvable;***

Or. fr

**Amendement 124  
Nirj Deva**

**Proposition de résolution  
Paragraphe 16**

*Proposition de résolution*

***16. demande aux États membres de l'Union d'adopter sous l'impulsion de la Commission européenne un règlement s'inspirant de la loi belge portant sur la lutte contre la spéculation des fonds vautours sur la dette;***

*Amendement*

***supprimé***

Or. en

**Amendement 125  
Judith Sargentini, Maria Heubuch  
au nom du groupe Verts/ALE**

**Proposition de résolution  
Paragraphe 16**

*Proposition de résolution*

16. demande aux États membres de

AM\1143524FR.docx

*Amendement*

16. demande aux États membres de

59/62

PE616.631v01-00

l'Union d'adopter sous l'impulsion de la Commission européenne un règlement s'inspirant de la loi belge portant sur la lutte contre la spéculation des fonds vautours sur la dette;

l'Union d'adopter sous l'impulsion de la Commission européenne un règlement s'inspirant de la loi belge portant sur la lutte contre la spéculation *et l'ouverture d'un contentieux par* des fonds vautours sur la dette *souveraine*;

Or. en

**Amendement 126**  
**Mireille D'Ornano, Florian Philippot**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 16**

*Proposition de résolution*

16. demande aux États membres de l'Union *d'adopter sous l'impulsion de la Commission européenne* un règlement s'inspirant de la loi belge portant sur la lutte contre la spéculation des fonds vautours sur la dette;

*Amendement*

16. demande aux États membres de l'Union *d'élaborer* un règlement *commun* s'inspirant de la loi belge portant sur la lutte contre la spéculation des fonds vautours sur la dette;

Or. fr

**Amendement 127**  
**Lola Sánchez Caldentey**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 16 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*16 bis. prend note de la promotion accrue des partenariats public-privé et des financements mixtes dans le cadre d'instruments tels que le plan d'investissement extérieur de l'UE et le pacte du G20 avec l'Afrique en vue de soutenir la réalisation des objectifs de développement durable; souligne qu'il importe de garantir l'existence d'un mécanisme de sauvegarde permettant d'empêcher le passif éventuel de l'État de porter atteinte à la viabilité de la dette des pays en développement; demande aux*

*Amendement*

*États membres de l'Union européenne de veiller, lors de la mise au point d'accords avec des pays partenaires dans le cadre de ces instruments, à la comparaison objective du financement sous forme de partenariats public-privé avec les autres formes de financement, y compris les emprunts publics, et de prendre en considération l'ensemble des risques fiscaux sur toute la durée de vie des projets de partenariats public-privé; relève que dans le cadre de son soutien aux pays présentant un risque élevé de surendettement, l'Union devrait privilégier le financement sous forme de subventions;*

Or. en

**Amendement 128**  
**Enrique Guerrero Salom**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 17**

*Proposition de résolution*

17. demande aux créanciers institutionnels et privés d'accepter un moratoire sur la dette au lendemain d'une catastrophe naturelle ou d'une crise humanitaire aiguë afin de permettre à l'État emprunteur de consacrer tous ses moyens au retour à la normale;

*Amendement*

17. demande aux créanciers institutionnels et privés d'accepter un moratoire sur la dette au lendemain d'une catastrophe naturelle ou d'une crise humanitaire aiguë, **y compris l'afflux massif sporadique d'immigrants**, afin de permettre à l'État emprunteur de consacrer tous ses moyens au retour à la normale;

Or. es

**Amendement 129**  
**Adam Szejnfeld**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 17**

*Proposition de résolution*

17. demande aux créanciers

AM\1143524FR.docx

*Amendement*

17. demande aux créanciers

61/62

PE616.631v01-00

institutionnels et privés d'accepter un moratoire sur la dette au lendemain d'une catastrophe naturelle ou d'une crise humanitaire aiguë afin de permettre à l'État emprunteur de consacrer *tous ses* moyens au retour à la normale;

institutionnels et privés d'accepter un moratoire sur la dette au lendemain d'une catastrophe naturelle ou d'une crise humanitaire aiguë afin de permettre à l'État emprunteur de consacrer *les* moyens *nécessaires* au retour à la normale;

Or. pl

### **Amendement 130**

**Louis Michel**

#### **Proposition de résolution**

#### **Paragraphe 17 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*17 bis. Invite l'Union européenne à intégrer dans les futures négociations sur le Post Cotonou la lutte contre l'évasion fiscale, la corruption, la fraude fiscale et le blanchiment d'argent.*

Or. fr